

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ? Dans le prolongement du colloque du COR du 4 décembre 2018, consacré au thème des relations entre générations et notamment des inégalités entre les générations successives, cette séance explore les inégalités au sein de chaque génération, en se demandant si celles-ci ont tendance ou non à s'accroître au fil du temps. En effet, une génération ne constitue pas un groupe homogène : il existe des inégalités importantes en matière d'emploi, de salaires et de niveau de vie. Ces inégalités interrogent l'organisation de notre système de retraite : dans quelle mesure doivent-elles être compensées au moment de la retraite ?

I – Les inégalités liées à la situation sur le marché du travail : précarité de l'emploi et inégalités salariales

- **Les situations précaires sur le marché du travail sont-elles devenues plus courantes ?** Le taux de chômage, le taux d'emploi précaire (CDD et intérim), le taux de temps partiel et notamment de temps partiel subi, ont globalement augmenté entre 1975 et 2018 (*document n°2*). De génération en génération, on observe une fragilisation des parcours professionnels, surtout en début de carrière et dans une moindre mesure en fin de carrière (après 50 ans), particulièrement marquée pour les femmes. Entre les générations 1970 et 1985, ces situations de précarité se sont cependant stabilisées pour les jeunes (*document n°3*).
- **Comment cela se répercute-t-il sur le revenu salarial ?** Les inégalités de revenu salarial (somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année) se sont creusées à tous les âges au fil des générations. Comme les inégalités de salaire horaire sont stables, ceci résulte de la dispersion croissante de la durée travaillée sur l'année. Ainsi les inégalités augmentent plus fortement pour les catégories les plus touchées par la précarité de l'emploi et le travail à temps partiel, comme les jeunes et les femmes. L'écart femmes-hommes tend toutefois à se réduire pour les générations récentes (*documents n° 4 et 5*).
- **Est-il de plus en plus fréquent qu'un salarié gagne moins que le SMIC annuel ?** La proportion de salariés du secteur privé dont le revenu salarial se situe en-dessous du SMIC annuel (à cause du chômage de courte durée, du temps partiel, des entrées/sorties sur le marché du travail, des étudiants travaillant pendant leurs études, etc.) est élevée parmi les jeunes, avec une augmentation entre les générations 1960 et 1975. Après l'âge de 30 ans cette proportion est moins élevée, elle augmente au fil des générations chez les hommes mais tend à diminuer chez les femmes, d'où une réduction des écarts femmes-hommes (*document n° 6*).
- **Cette faiblesse du revenu salarial est-elle récurrente au cours de leur carrière ?** Avant l'âge 30 ans, il est de plus en plus fréquent que le revenu salarial soit inférieur au SMIC annuel durant la majeure partie du début de carrière. Après 30 ans, il est de plus en plus fréquent qu'un salarié du secteur privé connaisse au moins une année de revenu salarial inférieur au SMIC ; lorsque c'est le cas, un salarié sur deux gagne moins que le SMIC durant la majeure partie de sa carrière entre 30 et 44 ans (*document n° 6*).
- **Comment ces inégalités affectent-elles les droits acquis pour la retraite avant 30 ans ?** Le nombre de trimestres moyen validé à la CNAV à 30 ans a baissé jusqu'à la génération 1975 puis s'est stabilisé. La croissance de la précarité ne semble pas s'être traduite par une moindre accumulation des droits, notamment pour les générations nées après 1980. En revanche, de plus en plus de trimestres ont été validés au titre du chômage par les hommes tandis que la part de trimestres validés au titre de l'AVPF a baissé chez les femmes au fil des générations (*document n° 7*).

II - Inégalités de niveau de vie et de conditions de vie

- **Peut-on dire que certaines générations sont plus favorisées que d'autres en matière de niveau de vie ?** Actuellement, la répartition des revenus est favorable aux seniors : les plus de 40 ans disposent en moyenne d'un niveau de vie moyen supérieur à l'ensemble de la population, et les personnes de 0 à 40 ans d'un niveau de vie inférieur. Si cette situation se reproduisait en permanence, il n'y aurait pas de problème d'équité entre génération, chaque personne étant successivement jeune puis senior. Mais la situation était très différente dans les années 1970 : c'étaient au contraire les plus de 65 ans qui avaient un niveau de vie moyen inférieur à l'ensemble de la population. Et l'on devrait retrouver une situation défavorable aux plus de 65 ans dans le futur à l'horizon 2050. Les générations nées vers 1945 apparaissent dès lors relativement favorisées, car elles ont été successivement jeunes à une époque favorable aux jeunes puis seniors à une époque favorable aux seniors (*document n° 8*).
- **Les jeunes générations ont ou auront-elles un niveau de vie inférieur aux générations nées vers 1945 ?** Même si la croissance est moins forte depuis 40 ans que durant les « trente glorieuses », le niveau de vie moyen de la population a progressé d'un peu plus de 40% depuis 1978. Par conséquent, le niveau de vie moyen sur l'ensemble du cycle de vie, calculé pour les générations successives en projetant les fins de carrière des plus jeunes et les retraites futures, devrait toujours progresser en euros constants au fil des générations. La progression serait néanmoins très faible entre les générations 1945 et 1965 (*document n° 8*).
- **Les inégalités de niveau de vie augmentent-elles au fil des générations ?** Non, les inégalités parmi les retraités et parmi les actifs (salariés ou indépendants) étaient plus importantes dans les années 1970 qu'elles ne le sont depuis le milieu des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, la situation ayant peu évolué au cours des trois dernières décennies récentes. Certes, le chômage et la précarité de l'emploi ont bien contribué à accroître les inégalités de niveau de vie parmi les salariés ou chômeurs dans les années 1980 et 1990, mais cette hausse reste d'ampleur limitée (*document n° 9*).
- **Les jeunes générations sont-elles plus souvent pauvres ?** Alors que la pauvreté concernait surtout les personnes âgées dans les années 1970, elle concerne surtout les jeunes depuis les années 1990. Trois ensembles de générations se sont ainsi succédés : des anciennes générations, qui ont souvent passé leur vieillesse dans la pauvreté ; les générations intermédiaires nées vers 1940-1950, plutôt épargnées par la pauvreté en début comme en fin de cycle de vie ; enfin des jeunes générations, qui ont souvent été pauvres durant leur jeunesse et qui demeurent un peu plus exposées au risque de pauvreté que les générations précédentes, entre 30 ans et 45 ans (*document n° 10*).
- **Les conditions de vie s'améliorent-elles au fil des générations ?** Les retraités d'aujourd'hui vivent nettement mieux que les retraités d'hier. Qu'en est-il des actifs ? Les générations âgées aujourd'hui de 30 à 50 ans ont certes des logements de plus petite taille que leurs parents au même âge, mais la taille des ménages est également plus réduite, si bien que les logements ne sont pas plus souvent surpeuplés ; leur taux d'équipement automobile comme leur taux de départ en vacances est à peine plus élevé que celui de leurs parents (*document n° 11*).

III – La mobilité sociale au fil des générations et les inégalités scolaires

- **Les inégalités ont-elles tendance à se reproduire au fil des générations ?** Les perspectives de mobilité sociale se dégradent entre les générations 1944 et 1969 puis l'immobilité sociale se confirme : plus de 2/3 des enfants d'employés ou d'ouvriers occupent ce même statut alors que la part d'enfants de cadre exerçant un emploi de cadre se stabilise (*document n° 13*). La perception de ce déclassement demeure importante puisqu'un quart des personnes considère que le niveau/statut de leur profession est moins élevé que celui de leur père (*document n° 14*).
- **Le système scolaire contribue-t-il à réduire les inégalités ?** Le niveau d'étude est un déterminant important de la carrière, or les inégalités scolaires liées à l'origine sociale se sont fortement renforcées entre 2003 et 2012. Par ailleurs, c'est le niveau scolaire des élèves les moins performants qui s'est récemment le plus dégradé (*document n° 15*).